



TARGON - le bulletin de votre commune

un art de vivre!

Le mot du Maire



L'année dernière, à la même époque, l'Education Nationale nous annonçait la fermeture d'une classe à l'Ecole Jules Ferry. Leur perspective d'évolution de notre population devait ramener le nombre d'enfants scolarisés à 150. Nous avons fini par démontrer que cette évolution était erronée et effectivement la rentrée s'est faite à 180 enfants. La classe n'a pas fermé ! Les chiffres en notre possession à ce jour nous indiquent que nous passerons à 200 élèves à la rentrée 2023/2024. Dans une période et un contexte où même en Gironde, département Français parmi les plus attractifs avec environ 20.000 habitants de plus par an, le nombre global d'enfants scolarisés en primaire baisse et où la rentrée prochaine se fera pour la première année à effectif constant de professeurs des écoles, nous ne pouvons que nous réjouir du dynamisme de notre commune.

Fruit de l'attractivité de Targon, de nouveaux habitants viennent s'installer. De l'habitat ancien est réhabilité, des maisons s'insèrent dans notre centre bourg et dans nos hameaux. Des dents creuses, pour employer un terme qu'affectionnent les urbanistes, sont comblées. De nouvelles zones urbanisées voient ou vont voir le jour. Une des conséquences de tout cela est que l'adressage historique se retrouve être parfois incohérent et incompréhensible. Or, il est important pour les services de secours (pompiers, gendarmerie, ambulances ...) ou pour les services de livraison à domicile d'avoir un adressage correct, bien identifié et logique. C'est la raison pour laquelle de nouveaux noms de rues sont apparus "Rue Leo Drouyn" qui vous amène depuis la rue de Thuir à Carrefour Market jusqu'au lotissement Pidoc, "Rue du Rouillé du Bourrut" qui va desservir le pôle santé et le nouvel ensemble immobilier qui va voir le jour en 2023, ou encore "Impasse Lilou", "Rue du Marronnier", "Rue de la Plaine", "Rue des Jardins de Valentine", "Impasse du Bousquet", "Rue Les Champs de Targon" et d'autres à venir encore en gestation. Certains d'entre vous ont ainsi reçu leur nouveau certificat d'adressage ou vont le recevoir. N'oubliez pas de réaliser les démarches de modification de votre adresse auprès des divers services concernés : ser-

vices fiscaux, fournisseurs d'énergie, de téléphonie, assurance, carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte grise. L'espace France services situé Rue René Pezat est là pour vous aider en cas de difficulté. Pensez également à bien identifier votre adresse et notamment le numéro sur votre boîte aux lettres. Le service urbanisme de la mairie est en train de référencer l'ensemble des adresses de la commune et de les associer au numéro cadastral de la parcelle. Ce travail permettra la base d'adressage nationale consultable sur adresse.data.gouv.fr qui sert de référence officielle pour tous les opérateurs. Il sera totalement terminé d'ici juin.

Je vous ai souvent indiqué qu'un des leitmotivs de notre action communale réside dans la mise en oeuvre ou le maintien d'un maximum de services de proximité. Depuis 2018 et la mise en place par l'Etat des nouvelles procédures de délivrance des titres d'identité, nous n'avons eu de cesse de rappeler aux deux sous-préfets qui se sont succédé à Langon, notre souhait de disposer de l'habilitation et de l'équipement permettant de traiter la délivrance des cartes d'identité et des passeports et d'apporter ce service. Jusqu'alors la préfecture avait toujours fait la sourde oreille, mais je suis très heureux de vous informer que notre 4ème demande, mi-février, aura été la bonne. Nous avons enfin reçu un avis favorable du Ministère. Ainsi, d'ici quelques mois, le temps de recevoir les équipements, de les installer, de former le personnel communal, vous pourrez réaliser vos pièces d'identité à Targon. A côté des communes de Créon, Sauveterre, Caudillac environnantes, nous espérons ainsi pouvoir participer à faire baisser les temps d'attente actuellement bien trop longs. A ce jour, il m'est difficile de vous dire avec exactitude à quelle date le service sera officiellement opérationnel mais l'objectif est de pouvoir l'ouvrir avant le début de l'été. Et bien entendu, vous en serez informés en primauté.

Le Maire
Frédéric MAULUN



SOMMAIRE	
Mot du Maire.....	01
Infos utiles	02
Commune infos	03 à 07
Médiathèque	08 et 09
Culture et Associations	10 à 12
MARS - AVRIL 2023	



Commune Infos utiles

DECHETS VERTS



La commune organise un ramassage des déchets verts, pour les personnes n'ayant aucun moyen de locomotion, afin de les porter à la déchetterie. Les personnes concernées devront se faire inscrire en mairie. Les déchets verts devront être mis dans des sacs poubelles.

Dates de ramassage :

16/03 - 6 et 20/04 - 04/05

Attention il ne sera accepté que des déchets verts.

Toute infraction entraînera l'exclusion du ramassage.



MARCHÉ
Sur la place du 11 Novembre
Vendredis : de 7h30 à 13h
Maraîcher, Traiteur, Charcutier, Fromager
Mercredi : Poissonnier Place de l'Eglise

Marché Bio
1er dimanche
de chaque mois

Informations

ETAT CIVIL RECONNAISSANCE

Nous recommandons aux futurs parents, non mariés, de venir en couple à la mairie, avant la naissance de l'enfant.

En effet, la procédure de reconnaissance anticipée leur évitera d'avoir des problèmes administratifs par la suite.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes âgés de 16 ans ont l'obligation de se faire recenser en Mairie, à partir de leur date d'anniversaire,

munis du livret de famille et d'une pièce d'identité ou d'un acte de naissance (Présence du jeune indispensable)

ORDURES MENAGERES

Tout départ ou arrivée sur la commune doit être signalé en Mairie, ainsi que toute modification dans votre foyer.

BOITE AUX LETTRES

Merci de faire apparaître sur votre boîte aux lettres :

- Noms et prénoms des occupants du logement
- Numéro de la maison ou du logement



Numéros utiles et d'urgence

Mairie service de garde 06.37.24.50.22

Assistante sociale

Régime Général 05.57.98.12.00

MSA 05.57.98.25.10

CAUE rdv pris à la Mairie

Déchetterie SEMOCTOM 05.56.23.28.80

ENEDIS 09.72.67.50.33

Familles rurales 06.79.84.59.39

France service 05.54.07.14.63

GAZ 0.800.47.33.33

Pharmacie et médecin de garde 3237

Service-Public 3939

SIPHEM 05.56.71.70.20

SUEZ 0.977.401.117

SIAEPA 05.56.06.13.89

OUVERTURE AU PUBLIC

GENDARMERIE DE CREON

lundi au samedi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Dimanche : de 9h00 à 12h et de 15h00 à 18h00

Téléphone : 05.57.34.45.20

Horaires d'ouverture du Secrétariat de la Mairie au public

Tel : 05.56.23.90.13

mairie.targon@wanadoo.fr

www.mairie-targon.fr

http://www.facebook.com/MairiedeTargon

lundi	8h30 - 12h30	13h30 - 17h30
mardi	8h30 - 12h30	13h30 - 17h30
mercredi	8h30 - 12h30	13h30 - 17h30
jeudi	8h30 - 12h30	13h30 - 17h30
vendredi	8h30 - 12h30	13h30 - 17h00

Commune infos



Cantine

Thème de la montagne



Vœux de Monsieur le Maire et son Conseil

CCAS - Centre Communal d'Action Sociale

Le 18 janvier nous avons renoué avec une vieille tradition, celle du repas des aînés.

Vous étiez plus de 130 à participer à ce moment de convivialité.

Repas délicieux concocté par Patricia et Karine, et servi par les nombreuses petites mains qui travaillent tous les jours sur la commune. Même Sylvie, notre ancienne DGS est venue leur prêter main forte. Je tiens donc à remercier chaleureusement tous ceux qui ont participé à la préparation de ce petit moment tant attendu après deux ans d'absence.

Seul petit bémol, le duo d'animation choisi n'était pas vraiment à la hauteur, mais nous n'avions pas de référence sûre pour choisir. Nous essayerons de faire mieux la prochaine fois.

Une petite invitée surprise est venue distraire la fête, je veux parler de la neige qui a blanchi les voitures, le parking et les pelouses. Mais la température somme toute clémente, a empêché cette averse de nous bloquer à l'ERL et nous avons tous pu rentrer tranquilles une fois la fête finie.

Actuellement, pour les absents au repas, un colis est en cours de distribution. Au moment où vous me lirez, tout le monde aura été servi ou contacté pour récupérer son paquet. Portail verrouillé et pas de sonnette, le livreur est reparti bredouille !



 le planning familial 33

Nous contacter

06 52 79 64 74
05 56 44 00 04
planningfamilialsudgironde@gmail.com
@planningfamilial.gironde

Nous rencontrer à

Bazas, Langon,
la Réole, Targon



Permanences gratuites
et anonymes

Écoute · Information · Orientation



Sexualités · Contraception · IVG · Violences · IST ·
Relations affectives · Identités de genre

Autre sujet, l'association Le Planning Familial 33 m'a demandé de vous tenir au courant de leur permanence à la Maison France Services rue René Pezat à Targon tous les 2^e mardi du mois sur rendez vous. Le numéro de téléphone pour les joindre est le 0652796474 ou le 0556440004, mail : planningfamilialsudgironde@gmail.com
Les permanences sont gratuites et anonymes.
Flyers et cartes sont disponibles à la mairie et à la Maison France Service.

Sylviane LEVEQUE

Permanences CCAS - le 1er samedi du mois à la Mairie
sans rendez-vous



URBANISME - VOIRIE - COMMUNE - INFOS



nisme doit s'apprécier à partir de tout point de la construction.

RAPPEL URBANISME

Tous travaux modifiant l'aspect visuel de votre maison votre terrain, par la création ou modification de construction, clôture, toiture, peinture,etc doivent être déclarés à la mairie et conformes à la réglementation du PLU de la commune.

Pour tout renseignement contacter le service urbanisme de la mairie le lundi ou jeudi matin pour vous aider dans vos démarches.

ABRIS DE JARDIN - INSTALLATION

1. Les abris de jardins sont soumis à déclaration préalable en dessous de 20m² (art. R421-9 du code de l'urbanisme). Au-delà, le permis de construire est nécessaire. Les constructions dont la hauteur est inférieure à 12 mètres et qui n'excèdent pas 5m² de surface de plancher sont dispensées de toute formalité (art. R421-2 de code de l'urbanisme).

2. L'installation d'un abri de jardin doit respecter les dispositions de droit commun applicables à toute construction. Cependant, les documents d'urbanisme locaux (PLU) peuvent prévoir des règles propres pour ce type de construction (taille, matériaux, lieu d'implantation). Dans ce cas, un abri de jardin doit correspondre à une petite construction destinée à protéger des intempéries le matériel de jardinage, outils, machines, mobilier de jardin, bicyclette. Il peut être démontable ou non, avec ou sans fondations. Une dépendance dotée de pièces à vivre ne peut pas être considérée comme un abri de jardin.

PISCINES

Principe : toutes les piscines étant des constructions, elles sont soumises au respect des règles d'urbanisme, sauf disposition contraire dans le règlement d'urbanisme. Elles peuvent en être dispensées si le document d'urbanisme le stipule ou si elles sont installées de façon temporaire (piscine hors sol posée moins de 3 mois).

Tous les ouvrages constitutifs d'une piscine sont soumis aux règles d'urbanisme (bassin et ses margelles, ainsi que la plage ou terrasse formant l'espace de vie, s'ils constituent un tout solidaire). L'application des règles d'urba-

Le règlement peut imposer des distances d'implantation par rapport aux limites séparatives, aux fonds de propriété ou à la voie publique, entre deux constructions, etc. S'il impose un pourcentage maximum d'Emprise au Sol, il s'applique aux piscines sauf disposition contraire du règlement d'urbanisme.

Les piscines sont soumises à la Taxe d'Aménagement. Les services fiscaux considérant que l'adjonction d'une piscine à votre propriété améliore la qualité de vie de façon significative, la valeur locative sera réévaluée avec ses conséquences sur les taxes locales.

AFFICHAGE - RECOURS

L'autorisation de DP / PC doit être affichée sur le terrain, de manière lisible et visible depuis l'espace public, par les soins de son bénéficiaire, dès la notification de l'arrêté, et pendant toute la durée du chantier avec une durée minimale de 2 mois. Les modalités de cet affichage sont définies par arrêté (A 424-15 à 18) et précisées dans l'arrêté de DP ou de PC. Les 2 mois de recours des tiers commencent le jour de la date de l'affichage.

TAXE D'AMENAGEMENT

Selon l'article L.331-24 al. 3 Code de l'urbanisme : c'est une taxe qui touche les opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments ou encore, les installations ou aménagements de toute nature ainsi que les opérations d'aménagement, comme une piscine par exemple.

Contrairement à un impôt classique, cette taxe ne doit être payée en tout et pour tout qu'une seule fois, et non une fois par an comme pour la taxe d'habitation et la taxe foncière notamment.

Le paiement s'effectue en deux fois lorsque le montant est supérieur à 1 500€. Dans ce cas, 12 mois après la date de délivrance de l'autorisation de construire ou d'aménager, la première moitié de la taxe devra être payée, et 12 mois plus tard, la seconde moitié.

NUISANCES SONORES

Voici le retour des beaux jours, des tondeuses et des soirées animées dans le jardin qui peuvent engendrer des nuisances sonores dérangeantes pour le voisinage. De jour comme de nuit, les bruits qui peuvent créer un trouble de voisinage sont provoqués par :

- Une personne (cri, chant...).
- Une chose (instrument de musique, chaîne hifi, outil de bricolage, électroménager...).
- Un animal (aboiments...).

Il est donc demandé à chacun de respecter la tranquillité du voisinage participant ainsi à l'harmonie du cadre de vie.

L'utilisation des engins bruyants (tondeuse, bétonnière, débroussailluse...) est autorisée pour les particuliers dans les créneaux suivants :

- 8 h à 12 et de 14 h 30 à 19 h 30 les jours ouvrables.
- 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h les samedis.
- 10 h à 12 h les dimanches et jours fériés.

LA PLANTATION DE HAIES VÉGÉTALES ET CLÔTURES

Les haies végétales doivent être implantées en fonction des règles édictées dans le PLU. A défaut de règlement ou usages locaux, les distances de plantations énoncées dans l'article 671 du code civil sont les suivantes :

Les arbres ou arbustes dont la hauteur est supérieure à 2 m doivent être plantés à une distance minimum de 2 m de la propriété ou de l'espace public.

Les arbres ou arbustes dont la hauteur est inférieure à 2 m doivent être plantés à une distance minimum de 0,50 m de la propriété ou de l'espace public.

Si ces prescriptions n'étaient pas respectées (article 672 du code civil) le voisin ou la collectivité pourraient exiger qu'ils soient arrachés ou taillés à la hauteur légale.

Certaines dispositions admettent quelques exceptions : existence d'un titre qui concrétise un accord entre voisins ou prescription trentenaire (période durant laquelle le voisin n'a jamais émis la moindre contestation).

Pour éviter tous ces inconvénients, je vous invite à vous rapprocher de la mairie qui sera à même de vous éviter ce genre d'écueil. Pour rappel, nous avons dans nos orientations d'aménagement du PLU établi une liste d'essences locales qui vous sont fortement conseillées pour la réalisation de vos haies à l'exception des **thuyas totalement proscrits**.

Pour les clôtures il suffit de respecter la réglementation des zones concernées. Toute édification de clôture doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès des services de la mairie.

Le PLU est consultable sur le site internet de la mairie :

<https://mairie-targon.fr/>

Les plantations doivent être composées d'essences choisies parmi la liste des végétaux en annexe du règlement du PLU.

La plantation de Thuyas est interdite sur la commune de TARGON

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.



www.prevention-maison.fr



CEREMONIE DU 19 MARS

TARGON

Dimanche 19 mars - 11h30

Cérémonie au monument aux morts
avec dépôt de gerbes

Suivi d'un pot offert par la municipalité

BIENVENUE

BOUVOT Céline

Cabinet infirmier

16 rue des écoles

06.47.98.91.91



CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE

Adhésion au Groupe Agence France Locale et engagement de garantie première demande.

Validation de la proposition de la souscription d'un prêt auprès de l'Agence France Locale pour un montant de 500 000.00 €uros.

Délibération modificative N°2 du budget principal 52300

Validation contrat SACPA pour la capture, le ramassage, le transport des animaux en divagation autorisation de signature.

Validation de la convention avec ACTIFRIP pour l'implantation de conteneurs à vêtements.

Départ à la retraite de Madame Sylvie TEYCHENEY détermination de la valeur de son cadeau de départ.

Remboursement des frais de repas dans le cadre d'un déplacement pour les besoins de service.

Motion de soutien à la culture de la vigne et du vin en France et dans nos territoires.

Motion de soutien à la pêche professionnelle de la lamproie.

Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité article L332-23 1° du code générale de la Fonction Publique.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE

Autorisation de dépenses en investissement au titre de l'année 2023.

Loyer du PETR, revalorisation du loyer au titre de l'année 2023 ainsi que pour la salle Victor Hugo et Boris Vian.

Loyer du SIAEPA, revalorisation du loyer et des fluides au titre de l'année 2023.

Loyer du local de la Caisse d'Epargne à l'association « La Manivelle Ô Vents », revalorisation du loyer au titre de l'année 2023.

Loyer du SMABVO (Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de l'Oeuille et du Matelot/Chay) – revalorisation du loyer et des frais de ménage dans l'immeuble du Presbytère pour l'occupation de la salle « Albert CAMUS » titre de l'année 2023.

Réaménagement de l'immeuble de la poste pour la création d'un tiers lieu : avenant N°1 lot 01 VRD autorisation de signature.

Délibération modificative N°3 du budget principal 52300.

Dénomination de l'immeuble de la poste et de l'immeuble de l'ancienne Caisse d'Epargne.

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER

Association ACROCS PRODUCTION, autorisation de versement anticipé du 1^{er} trimestre 2023.

Demande de subvention au titre de la DETR 2023 portant sur la mise aux normes commandes et coupure de nuit de l'Eclairage public ainsi que le renouvellement des supports et led pour le domaine du Bois de Chartres autorisation de signature - Annule et remplace.

Transfert de la compétence PLUI « Plan local d'urbanisme intercommunal » à la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers.

Communauté des Communes rurales de l'Entre Deux Mers, convention pour la mise à disposition de locaux du matériel et du personnel communal - autorisation de signature.

INFOCOM : réservation d'un emplacement publicitaire sur le véhicule mis à disposition de la commune.

Adhésion au CAUE au titre de l'année 2023.

Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale année 2023.

Réaménagement de l'immeuble de la poste pour la création d'un Tiers Lieu : avenant N°1 lot 05 menuiseries intérieures autorisation de signature.

Réaménagement de l'immeuble de la poste pour la création d'un Tiers Lieu : avenant N°1 lot 02b autorisation de signature.

Convention d'adhésion à l'offre de service de prévention et santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde.

Renonciation à la délibération 2021-055 portant cession du chemin rural N°22 d'une superficie de 29a70ca environ.

Débat d'orientation budgétaire 2023.

Désignation de nouveaux délégués auprès du SIAEPA, après la démission de Sébastien DELUMEAU.

Comptes rendus des conseils municipaux sur le site de la mairie

STOP AUX INCIVILITÉS

RAPPEL aux personnes qui amènent et viennent chercher leurs enfants à l'école que se garer en double file, ou stationner sur les aires de passages piétons est source d'insécurité pour les enfants.

Il n'est pas compliqué d'arriver 5 mn à l'avance pour avoir le temps de trouver une place de parking, quitte à faire un petit bout de chemin à pied, ce qui laisse le temps de papoter avec son enfant. Cela lui permettra de commencer sa journée sans stress et de ne pas avoir l'impression d'être « jeté » à l'école.

Nous avons sollicité la gendarmerie pour venir verbaliser les contrevenants et les sensibiliser à la sécurité des enfants. Il n'y a rien de compliqué à respecter le bon stationnement et le code de la route.

Différents parkings sont à disposition: La place du XI novembre Le parc du chêne La rue Pierre de Coubertin Les tennis Tous à moins de 5mn à pied de l'école.

Les représentants des parents d'élèves et la mairie comptent donc sur votre sagesse pour que les abords de l'école restent un lieu sécuritaire pour tout le monde.



LES RÉGLES DE BONNE CONDUITE

Pour déposer ses enfants aux abords de l'école

Ne pas stationner :

- sur un trottoir
- Sur un passage piéton
- Sur une place réservée aux personnes à mobilités réduites
- En double file.
- Stationner devant un accès

Ces infractions sont verbalisables.

Ne pas stationner son véhicule sans penser aux enfant :

Un véhicule mal garé peut entraîner des conséquences grave car :

- le champ de vision d'un enfant est moitié moins large que celui d'un adulte
- 4 secondes sont nécessaires à un enfant pour percevoir un véhicule en mouvement
- Le risque d'accident est donc multiplié.

La sécurité des enfants dépend de nos comportements d'adultes.



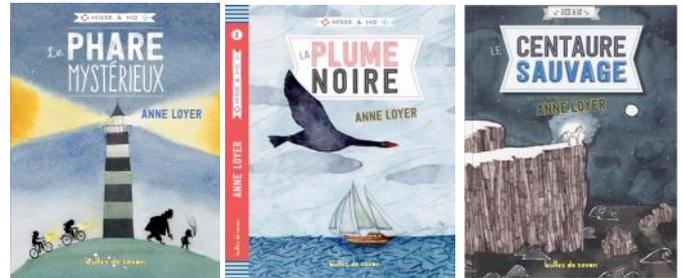
Coups de cœur à la bibliothèque!



Pour les enfants:

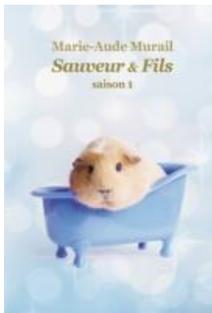
Je suis en CP, CE1, CE2 de MAGDALENA

Cette série de romans de premières lectures (à partir de 6 ans) est écrite par une enseignante. On y découvre un même groupe d'élèves avec qui l'on partage des tranches de vie quotidienne. Nous les suivons à la bibliothèque, à l'école, à la récréation, chez les pompiers, au poney club, au foot... Ces petits romans sont adaptés au niveau de lecture de chaque enfant et dispose de rabats avec des définitions de mots utilisés dans les livres ou encore des petits jeux.



Coups de cœur P. et AG ♥ .

Sauveur & Fils (5 tomes) série de Marie-Aude MURAIL



Série de romans à partir de 13 ans où Sauveur Saint-Yves, éminent psychologue clinicien, nous fait partager la vie de ses patients aux vies et mœurs différentes mais tous aussi intéressants les uns que les autres. Romans faciles à lire où de nombreux sujets sont abordés: la phobie scolaire, la famille, le racisme...

Coup de cœur P. ♥ .

Le cœur en braille (3 tomes) série de Pascal RUTER

3 tomes d'une série (à partir de 10 ans) où nous suivons les aventures de Victor, le personnage principal. Mauvais élève, il va voir sa vie basculer avec la rencontre de Marie-Josée, une élève très cultivée et surdouée. En effet, Marie-Josée perd peu à peu la vue et pour ne pas que ses camarades s'en aperçoivent va demander son aide à Victor, en échange elle l'aidera à son tour... Dans les autres tomes, on fait connaissance des membres de la famille de Victor avec un retour dans le temps...

Coups de cœur P. ♥ .



L'étonnante histoire de la fleur qui ne voulait pas fleurir

de Katarina MACUROVA



Chaque jour, le petit ours prend soin de sa plante. Il l'arrose, la protège du soleil et n'oublie jamais de lui dire bonne nuit. Pourtant sa plante ne veut pas fleurir. Le petit jardinier ne comprend pas, mais sait-il seulement ce qu'il se passe sous terre ?

Coups de cœur des enfants -

Lors de lectures à voix haute à la bibliothèque ♥ .

Pour les pré-ados et les ados

Le phare mystérieux / La plume noire / Le centaure sauvage d'Anne BOYER

3 romans enfants à partir de 9 ans où l'on suit les aventures des jumeaux Athénaïs, dit Hisse, et Hélios, dit Ho. Ils embarquent avec leurs parents au bord du voilier, l'Olympe, pour une durée indéterminée.

Enquêtes, intrigues, mystères et humour sont au rendez-vous, idéal pour une première lecture de ce genre.

Coups de cœur AG ♥ .



Patricia SALVAGE (P♥) et Anne-George SENAMAUD (AG♥)



Le feuilleton d'Hermès de Murielle SZAC et Jean -Manuel DUVIVIER dans la collection: la mythologie grecque en cent épisodes .



« Nous lisons le livre « le feuilleton d'Hermès » depuis la rentrée de septembre. Il est composé de 100 épisodes et la maîtresse nous en lit un par jour donc on ne connaît pas encore la fin. Ce livre raconte la mythologie grecque, la vie des Dieux, leurs pouvoirs, leurs colères, leurs amours et leurs aventures comme celle de Per-

sée et de la méduse.

Nous avons découvert d'où vient l'hiver et la création du monde grâce à la curiosité d'Hermès. Certains épisodes font peur, sont tristes ou amusants. Les illustrations sont très jolies. Ces histoires sont chouettes, il y a du suspense et on a souvent hâte de connaître la suite qu'on doit attendre d'écouter le lendemain.

Nous conseillons aux gens de lire absolument ! »

Coup de cœur de la classe CE1- CM1 de Mme PENY Laure (école de Targon) ♥

Pour les adultes

Le réveil du cœur
de François d'EPENOUX

« Le point de départ de cette histoire est une mésestante encore un père et son fils car ils n'ont pas les points de vus.

Le fils devient père à son tour. Après son divorce, il demande à son père de garder son petit-fils.

J'ai beaucoup aimé ce roman , facile à lire et plein d'humour . Il traite des relations familiales et des conflits de générations. »

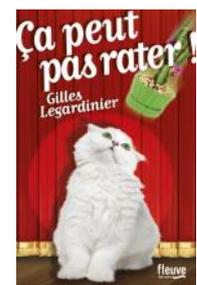
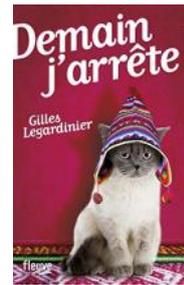
Coup de cœur de Claire , lectrice ♥



Demain j'arrête / Ça peut pas rater
de Gilles LEGARDINIER.

« Un peu d'humour et de rires!

Cela fait très longtemps que j'ai lu ces 2 romans mais je me souviens encore que je pleurais presque de rire le soir avec ces histoires. Moments de franches rigolades garantis! »



Coups de cœur d'Emilie , lectrice ♥.

Les victorieuses de Laetitia COLOMBANI,



« J'avais déjà lu la Tresse et c'est pour cela que j'ai voulu lire Les Victorieuses. J'ai découvert un univers de vie entre femmes que je n'imaginai pas. Tous ces parcours de femmes qui se croisent dans un même lieux sont touchants et poignants. L'histoire du lieu en lui-même reste un fil conducteur du roman tout aussi intéressant et instructif.

Je recommande vivement cette lecture! »

Coup de cœur d'Emilie , lectrice ♥.

La chance du perdant
de Christophe GUILLAUMOT

Le Kanak, un colosse désarmant inspiré d'un policier aujourd'hui disparu sillonne la ville rose du 21ème siècle. Un visage tagué sur la façade d'un immeuble entraîne Renato dans le monde de dettes et de triche, l'enfer du jeu. « J'ai aimé ce roman très actuel dans le découverte du Toulouse, ville moderne »



Coup de cœur de Danièle, lectrice ♥.

Patricia SALVAGE (P♥) et Anne-George SENAMAUD (AG♥)

HORAIRES D'OUVERTURE: Période scolaire

Mardi: 15h - 18h Mercredi: 9h - 12h / 14h 30 - 18h Jeudi: 15h -18h Vendredi: 9h - 12h / 14h 30 - 18h Samedi: 9h 30 - 12h 30

La médiathèque est ouverte aussi durant les vacances scolaires, les horaires vous seront communiqués par téléphone ou bien par mail
Pour tout renseignement contacter le : 09.67.13.69.37 ou bibliotheque.targon@orange.fr

ASSOS. MANIFESTATIONS. INFOS

COMMISSION CULTURE ET ASSO



APPRENDRE LE UKULÉLÉ SUR DES COMPTINES

Les ateliers Ukubébé® sont des ateliers de formation pour adultes, ouverts à tous et sans pré-requis musical. Ils permettent une réelle complicité entre l'adulte et l'enfant. Un moment de partage privilégié et unique, tout en douceur !

Les Bienfaits

- permettre l'accès à la musique pour tous
- découverte et développement des compétences musicales de l'adulte
- connaissance d'un répertoire varié de chansons et comptines pour enfants
- favoriser un lien unique et privilégié entre l'adulte et l'enfant
- tendresse, plaisir et complicité entre l'adulte et l'enfant
- découverte de la musique pour les tout-petits
- développement de l'estime de soi par l'acquisition de compétences musicales
- favorise le dépassement de soi
- développe la mémoire
- apprend la persévérance

À propos de nous

Le Ukubébé® est un Réseau de Formatrices (et Formateurs) mis en place dans les pays francophones depuis 2021, sous la création originale de Florence Detrez ("Le Chant des Lunes") depuis 2017.

Issus de l'enseignement musical et professionnels de la Petite-Enfance, nous dispensons une pédagogie innovante, experte et adaptée pour tous.

Retrouvez votre Formatrice/Formateur Ukubébé® près de chez vous, aux coordonnées ci-dessous.

Samedi 25 mars de 9h30 à 12h30 MUSAIQUE, Targon (33)



Retrouvez-nous sur @Ukubebé.ateliers



Votre Formatrice :

Eloïse Montagné
0664889124

musaiquedirection@gmail.com

www.ukubebe.pro

Ça fait bim bam
BOUM !
Espace René Lazare - TARGON
le 04 MARS
16h - 20h

ENTRÉE = 2€ /enfant

Goûter OFFERT
1 part de gâteau
+ 1 pot de pop-corn
+ 1 boisson

Pour plus de FUN,
VENEZ DÉGUISÉS !

BUVETTE SUR PLACE

16h - 17h
GOÛTER
ATELIER MAQUILLAGE

17h - 19h
BOUM ENFANTS

19h - 20h
TIRAGE LOTERIE
BOUM PARENTS-ENFANTS

Ouvert aux enfants de primaire et maternelle
Enfants sous la responsabilité des parents

Plus de renseignements
au 06 81 32 43 54

Devenez Bénévole
pour quelques heures, une journée, le week-end,
le temps de la Collecte Nationale!
ON COMPTE SUR VOUS!

→ 03, 04 & 05 MARS 2023

Inscrivez-vous sur collecte.restosducoeur.org

Marché, restauration, associations, musique,

Les RDV Bio

Bio, Local, Artisanal et Citoyen

Le 1^{er} dimanche du mois

Halle municipale
TARGON
De 10h à 14h

Association « BIOTIMARRONS ! »
Tél : 06 83 86 24 44 - Site : www.biotimarrons.com
- biotimarrons@gmail.com -

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

ASSOS. MANIFESTATIONS INFOS

Après plusieurs mois marqués par l'inquiétude, la Commission culture se réjouit de voir, depuis le début de l'année, le public revenir nombreux à l'Espace René Lazare. Entre 100 et 200 personnes pour chaque spectacle, cela montre bien l'envie de sortir des spectateurs. La qualité et la diversité de la programmation ne sont pas non plus étrangères à ce succès. Et la saison n'est pas finie...

Michel REDON



Pour bien commencer l'année, un peu d'humour avec le théâtre des Salinières et une Moustâche riche en quiproquos.



Quelques pas de danse pour ce Dimanche à Targon du 22 janvier, avec le magnifique solo d'Océane Moll, Petite femme, en première partie du spectacle Uppercut interprété avec fougue par trois danseuses de la Compagnie Révolution. Quand le rêve fait danser les yeux avec le corps...



Avec les Jokers, la Commission culture de Targon avait tous les atouts en main pour que ce concert de blues soit une belle réussite. Les Jokers, un fameux carré d'as !



Un public de nombreux connaisseurs est venu applaudir Dom La Nena à l'espace René Lazare de Targon pour un concert tout en douceur.





COMMENT DIRE

14^{ème} festival de poésie et création contemporaine

TARGON
2023
10 - 11
MARS

19h30 10€ par soir
Pass deux jours : 15€
Buvette et restauration sur place

- L'Oiseau Ravage
- Femme Squelette
- Cie Seuls les Poissons
- L'évitation
- Léurs
- Peau Aime
- Les Passagers
- Les Culs Vaseux
- Accueil familial
- Yoann Penard
- Mémoires croisées

Infos - réservations :
06 83 41 50 04 / 05 56 30 93 13
www.acrocsproductions.com
Facebook.com/festivalCommentDire



THÉÂTRE
des
SALINIÈRES

TPA
ER
Théâtre et
Producteurs
Associés

TANT QU'IL Y A DE L'AMOUR



TARGON

Espace René LAZARE - 20h30

Points de vente : 18€ / 20€
www.theatre-des-salinieres.com / www.mairie-targon.com
et au guichet, le soir du spectacle

SAMEDI

18

MARS

Impression : mairie de Targon / ne pas jeter sur la voie publique

L'association Musique vous invite



TARGON

SAMEDI 1ER AVRIL 2023
FÊTE DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE
ESPACE RENÉ LAZARE
DE 14H À 18H

VENTE DE
GÂTEAUX,
CRÊPES ET
BOISSONS



AVEC LA BANDA
LOS MUSAIÇOS

TOMBOLA
À GAGNER :
UN UKULÉLÉ

Démonstrations de pratique instrumentale et
chants par les élèves de l'école

www.mairie-targon.com

CIE MMM TANT BIEN QUE MAL



TARGON

Espace René LAZARE à 16h
Prix des places 5€

Points de vente : MAIRIE : 05 56 23 90 13
et au guichet, le jour du spectacle

DIMANCHE

30

AVRIL

Impression : mairie de Targon / ne pas jeter sur la voie publique